Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260615-20260615_DCM9-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.06.15
DCM9

Séance du 15 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Elodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC, Corinne ROSPARS ;
MM. Jean-Paul HENRY, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL, Philippe NÉDELLEC, Philippe SINDE, Laurent JACQUIN.

Procurations :
Mme Valérie CARADEC à Mme Sanae NÉDELLEC ;
Mme Karen THOMAS à Mme Corinne ROSPARS ;
M. David CAUDAL à M. Patrick URIEN ;
Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

Absent : Mme Patricia NORMANT.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation des membres proposés par le Conseil municipal pour siéger au bureau de l'AFR de Kergloff
Domaine : 7.10 Divers – Délibération relative à la désignation des membres proposés par le Conseil municipal pour siéger au bureau de l'AFR de Kergloff

Exposé

L'Association foncière de remembrement (AFR) de Kergloff est administrée par un bureau.
Il convient de proposer les membres appelés à siéger au bureau de l'AFR de Kergloff au titre du Conseil municipal, en vue du renouvellement à venir de ce bureau.
M. Siméon LE BAIL, Adjoint à l'urbanisme, à l'environnement, aux travaux, à l'agriculture, à la voirie et à l'accessibilité, représentera le Conseil municipal au sein du bureau de l'AFR.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- De proposer, pour siéger au bureau de l'Association foncière de remembrement de Kergloff, les membres suivants :

1. M. Hervé GUILLERM ;
2. M. René LE DREN ;
3. M. Hubert PÉRON ;
4. M. Frédéric BARAZER ;
5. M. Daniel BERNARD ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260615-20260615_DCM9-DE

6. M. Bernard HUIBAN ;
7. M. Pascal LOSTANLEN ;

- De prendre acte de la désignation de M. Siméon LE BAIL, adjoint au Maire, en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du bureau de l'AFR ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote

☐ Nbre d'abstention :
☐ Nbre de vote « contre » :
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

Pour le Maire empêché et par délégation,
M. Jean-Paul HENRY,
Adjoint aux Finances et aux Budgets.

M. Philippe SINDE,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE KERGLOFF
FINISTÈRE